

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 08 MARS 2011 — 19 H

ORDRE DU JOUR

- 1.1 Ouverture de la séance;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2.1 Approbation des procès-verbaux des séances tenues en février 2011;
- 2.2 Suivi;
- 2.3 Dépôt du rapport des dépenses et des paiements autorisés pour la période du 1^{er} au 28 février 2011;
- 2.4 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement;
- 2.5 Autorisation pour assister aux assises annuelles 2011 de l'Union des Municipalités du Québec;
- 2.6 Avis de motion Règlement 587-2011-01 modifiant le règlement 587-2011 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensations et de la tarification des différents services municipaux pour l'année 2011;
- 2.7 Autorisation de créer un poste de secrétaire administrative pour le Service du greffe;
- 2.8 Autorisation de renouveler le contrat de travail du directeur du Service des travaux publics;
- 2.9 Financement par billets des règlements 526, 558, 568 et 573;
- 2.10 Financement par billets des règlements 526, 558, 568 et 573;
- 2.11 Autorisation de signature d'un bail avec la Société de gestion de Saint-Colomban;
- 2.12 Autorisation de paiement Entente entre la Ville et Tricentris, centre de tri;
- 2.13 Addenda relatif à l'entente visant les travaux de réfection de la côte Saint-Nicholas avec la ville de Mirabel;
- 2.14 Addenda relatif à l'entente visant les travaux de réfection de la côte Saint-Nicholas avec la ville de Saint-Jérôme;
- 2.15 Autorisation de signature consentement des travaux de Bell Canada;
- 2.16 Retrait de madame la conseillère Mélanie Dostie au sein du Comité des finances, à titre de membre substitut;
- 2.17 Agenda 21 interterritorial;
- 2.18 Autorisation de mettre fin au contrat entre la Ville et Accisst inc:
- 2.19 Adhésion à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ;
- 2.20 Adoption du règlement 544-2011 concernant la tarification de l'ensemble des services municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 544-2010, tel qu'amendé;
- 2.21 Adoption du règlement 579-2011 concernant la qualité de vie, abrogeant et remplaçant le règlement 579 et ses amendements;

2.22 Dépôt et approbation du rapport des prévisions budgétaires 2011 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban.

3. SERVICE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

- 3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis février 2011;
- 3.2 Modification à la politique portant sur le programme des couches lavables adoptée le 08 février 2011;
- 3.3 Dérogation mineure 2011-00003 rue des Améthystes ;
- 3.4 Acquisition des lots 3 923 204 et 3 923 205 (Rue de l'Alizé) ;
- 3.5 Autorisation de procéder à l'embauche d'une stagiaire en environnement ;
- 3.6 Octroi de contrat relatif au contrôle biologique des insectes piqueurs ;
- 3.7 Autorisation à la firme GDG Environnement Itée de présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP);
- 3.8 Prolongation du délai de validité de la résolution d'acceptation du plan projet de développement du projet domiciliaire Les Sentiers Boisé du Village ;
- 3.9 Autorisation de signature protocole d'entente abrégée PE-2011-BRO-02 relatif au projet domiciliaire Les Promenades du Boisé Saint-Colomban, phase 2 ;
- 3.10 Libération partielle de la garantie financière prolongement de la rue Louise protocole d'entente PE-2008-LOU-02 ;
- 3.11 Autorisation de signature du protocole d'entente PE-2011-RIV-03 du développement domiciliaire Le Colombier, phase 3 ;
- 3.12 Autorisation de signature du protocole d'entente PE-2011-GOL-08 du développement domiciliaire du Domaine Bonniebrook, phase 6 ;
- 3.13 Autorisation de signature du protocole d'entente PE-2011-GAS-03 du développement domiciliaire La Vallée du Golf, phase 3B.

4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Adoption du règlement 520-2011-03 modifiant l'annexe « A » (liste des arrêts obligatoires) du règlement 520, tel qu'amendé, concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville ;
- 4.2 Autorisation de procéder à la création de deux postes de journaliers saisonniers ;
- 4.3 Demande au ministère des Transports du Québec installation de quatre luminaires sur la montée de l'Église ;
- 4.4 Autorisation de procéder à l'achat de panneaux de signalisation pour l'identification des traverses équestres.

5. <u>SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE</u>

- 5.1 Dépôt du rapport annuel 2010 du Service de la sécurité incendie ;
- 5.2 Majoration rémunération directeur du Service de la Sécurité incendie.

6. <u>SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS</u>

6.1 Remboursement des frais d'inscription pour le judo;

- 6.2 Autorisation d'effectuer une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sports du Québec dans le cadre du « Programme d'accompagnent en loisir pour les personnes handicapées 2011-2012 »;
- 6.3 Autorisation de signature contrat de service concernant l'aménagement paysager de la Ville :
- 6.4 Autorisation de procéder à l'embauche d'un coordonnateur pour le camp de jour Été 2011 durée de 15 semaines ;
- 6.5 Octroi de contrat pour la fête du printemps location d'un chapiteau, de chaises et de tables :
- 6.6 Octroi d'une aide financière à la Maison des jeunes de Saint-Colomban.

7. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

- 7.1 Autorisation de commanditer le projet La Route des Arts;
- 7.2 Autorisation d'effectuer une recherche de prix pour l'aménagement intérieur des bureaux du 326, montée de l'Église;
- 7.3 Autorisation d'effectuer une demande de subvention pour l'achat de livres dans le cadre du programme « Appel de projet en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes » offert par le ministère de la Culture, des Communication et de la Condition féminine.

8. PAROLE AU PUBLIC

8.1 Période de questions.

Toute personne qui désire poser une question devra :

- a. s'identifier au préalable;
- b. s'adresser au Maire:
- c. ne poser que deux (2) questions;
- d. s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire.

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq minutes pour poser ses deux (2) questions, après quoi, le Maire peut mettre fin à cette intervention. Seules les questions de nature publique seront permises.

Le Maire, en tant que président du Conseil, maintient l'ordre et le décorum. Il peut ordonner l'expulsion de l'endroit où se tient une séance du Conseil de toute personne qui trouble l'ordre.

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE